

# *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*

N° 105

## *Mines en Ardèche*

*Actes du colloque de Prades et leurs compléments  
26 septembre 2009*



*Avec en pages Actualité des articles inédits et la vie culturelle*

# Principales exploitations des mines de Prades et leurs vestiges

Jean-Pierre JOFFRE

Situé en Vivarais, au pied de la bordure orientale du Massif Central, le bassin houiller dit de Prades forme une espèce de parallélogramme, large de deux kilomètres, allongé sur une dizaine de kilomètres du N.E. au S.O. et dont l'axe serait le ruisseau Salyndre principalement alimenté par les multiples ruisselets descendant de la crête du Tanargue. Son extrémité orientale est proche de la confluence du Salyndre et de l'Ardèche et de l'intersection de la RN102 avec la D19. Il s'étire jusqu'à La Souche, son extrémité occidentale ; mais il est interrompu, au niveau de Jaujac, par le volcan strombolien quaternaire qui sépare les deux bassins versants du Salyndre et du Lignon.

Ce bassin a donné lieu, au cours de son histoire minière, à deux concessions concurrentes : à l'est, "la grande", celle de Prades et Nieigles, remontant à 1774, et à l'ouest, "la petite", celle de Jaujac, attribuée en 1865.

Les mines de Prades sont situées, entre 250 et 450 mètres d'altitude pour leurs orifices de surface, sur la partie sud de la commune de Lalevade, sur la presque totalité de la commune de Prades, et sur des portions appartenant aux communes de Saint-Cirgues-de-Prades, de Fabras et de Jaujac.

Les gisements des mines de Prades sont formés de quatre faisceaux (1) principaux :

- le faisceau inférieur du puits Chalméton, ainsi dénommé dans les dernières décennies de l'exploitation, est situé à l'ouest de l'emplacement de l'ancienne gare, à Lalevade. Le quartier de Maindras fait partie de ce même faisceau,

- le faisceau du puits Taillade, près du pont de Prades, seul pont sur le Salyndre avant le XIXe siècle,

- le faisceau de la Charbonnière, au milieu et en contrebas d'une ligne allant du village de Prades au hameau de Chassargues, sur la rive droite du Salyndre,

- le faisceau supérieur, dit du puits Armand, appelé ainsi entre 1873 et 1930. Situé à l'ouest du hameau de Champgontier, il est prolongé, à proximité de l'intersection des trois communes de Prades, Fabras, et Saint-Cirgues-de-Prades, par le "Plan de la Blache", et, au-delà du Pont de la Vigne, par le "Plan des Pins".

## UN BREF HISTORIQUE (2)

Dans les années 1770, avec le développement de la population et de l'activité manufacturière, la consommation de bois augmente au point de devenir inquiétante pour l'avenir. La cherté du bois, dont on craignait la pénurie par destruction progressive des forêts, en vint à préoccuper les Etats du Vivarais.

Le développement de l'extraction du charbon parut être la solution. Cette ressource se limitait à cinq ou six mille quintaux (3) par an, extraits par des particuliers, chacun tirant le charbon de sa propriété ; l'insuffisance des moyens de ces extracteurs comme la faible efficacité de leurs méthodes d'exploitation condamnaient tout espoir d'augmentation.

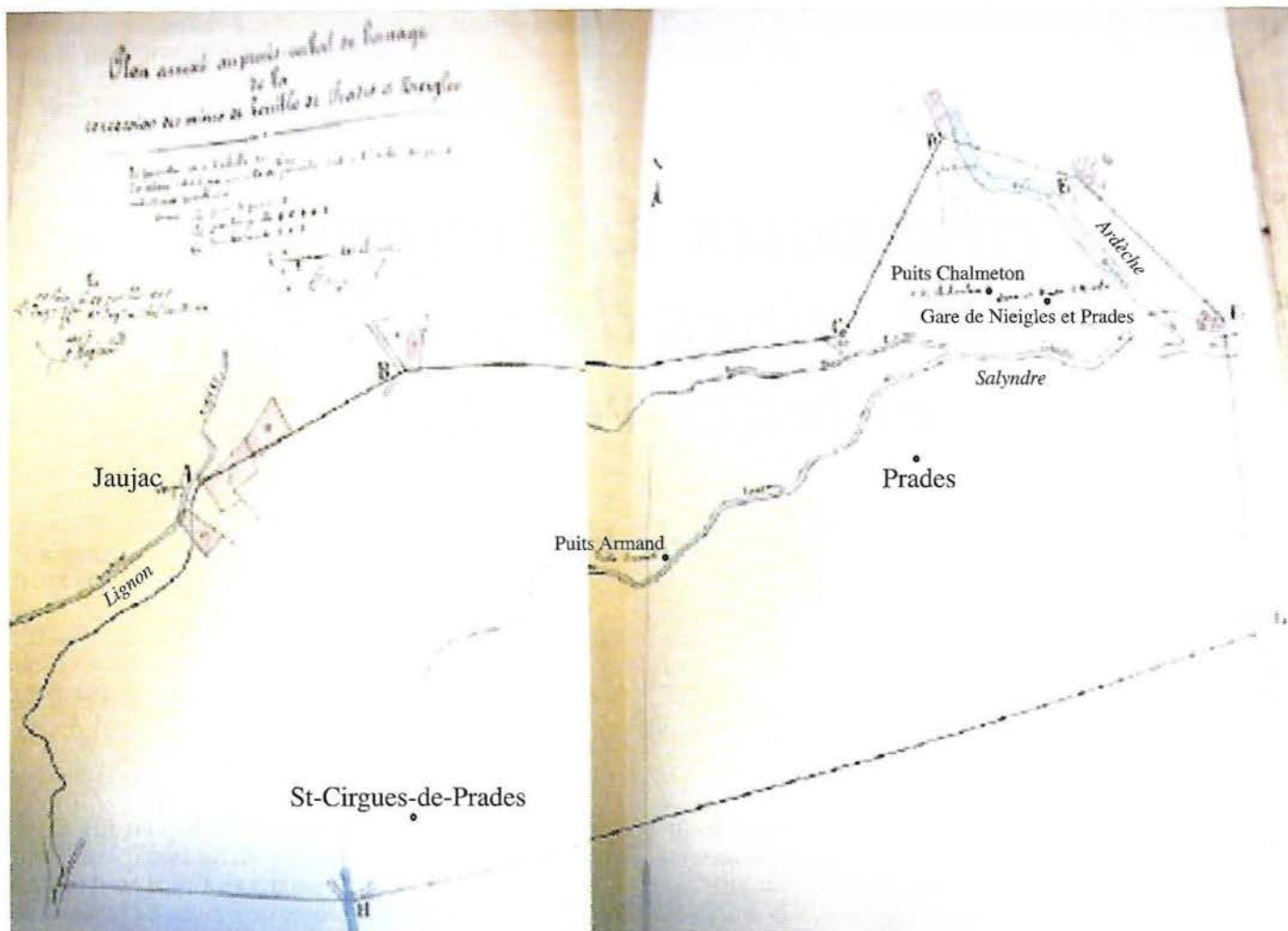
En 1769, les Etats du Vivarais tenus à Vernoux dénoncèrent au gouvernement l'exploitation "vicieuse" de quelques particuliers propriétaires de la superficie des mines, en s'appuyant sur une disposition royale de 1744, et décidèrent d'une première imposition de 1 000 livres pour faire examiner ces "mines" (4). Barthélémy Donnadiu, architecte à Aubenas, fut chargé des recherches et

1. Ensemble de couches de charbon superposées.

2. Historique très résumé tiré de Jean-Pierre Joffre, *Regards sur le passé des Mines de Prades*, éd. 2010, 134 p.

3. Il s'agit du quintal français ancien valant 100 livres anciennes, donc 48,951 kilogrammes. C'est l'arrêté du 13 brumaire an IX (4 novembre 1800) qui définit le quintal *métrique* à 100 kilogrammes.

4. *Mine* signifie ici gisement.



*Plan annexé au procès-verbal de bornage de la concession de Prades et Niegles établi en 1884.  
Les limites fixées par le décret du 6 août 1883 déterminent une surface de 1 836 ha*

fit venir des mineurs de la région de Saint-Etienne pour les entreprendre.

Le comte d'Antraigues, arguant du résultat des projections entreprises, sollicita la concession des mines de houille de Prades et Niegles. Au tout début du règne de Louis XVI, un arrêt du Conseil du roi du 13 octobre 1774 la lui accorda pour trente années. Depuis l'année précédente, existait la concession Tubeuf à Banne et dans les environs.

Cette deuxième attribution, en Vivarais, d'une concession de mine de charbon par le roi est très importante car elle révèle la mutation des rapports de production : on passe de l'exploitation par les propriétaires du terrain à l'exploitation par des concessionnaires désignés par l'Etat. Les petites exploitations artisanales composées de quelques ouvriers cèdent la place à des concessions de type capitaliste (5). L'histoire moderne du charbon à Prades allait commencer.

Cependant, les mines de Prades étaient loin d'être la seule préoccupation du comte d'Antraigues ! Aussi l'extraction du charbon ne s'améliorera-t-elle guère, si bien que, plusieurs années plus tard, les plaintes réitérées des consommateurs sur le renchérissement progressif du bois éveillèrent de nouveau l'attention des Etats du Vivarais sur les besoins en combustible des manufacturiers et sur

la nécessité de régulariser enfin l'exploitation des mines de Prades et de Niegles qui continuaient d'être dévastées par différents particuliers qui s'en étaient attribué la jouissance. Seules, ces mines, bien conduites, pouvaient les tranquilliser sur leurs approvisionnements.

Le comte d'Antraigues fut de nouveau invité à se mettre en avant ; il sollicita la confirmation de son titre de concession et obtint du Conseil du Roi, le 14 juillet 1786, une prorogation de dix ans, jusqu'au 13 septembre 1814. Enfin, pour tirer le parti le plus avantageux de cette mine sans avoir à s'en soucier, il associa à son titre des nobles exerçant des fonctions en vue et quelques-uns des principaux fabricants d'Aubenas qui consommaient beaucoup de houille dans leurs ateliers.

Ces associés albenassiens, les sieurs de la Chadenède, Duchanes, Duclaux, Verny, sont cités dans le nouvel arrêt du 16 mars 1785 leur en donnant également la concession. Un peu plus tard, s'adjoindra Bernardy. Le comte leur en laissa la gérance.

Ainsi la compagnie Verny, constituée de ces associés, a succédé aux droits d'exploiter du comte d'Antraigues. Les Etats du Vivarais avaient voté en 1785 une gratification annuelle de 1 200 livres pour six années consécutives au comte d'Antraigues pour subvenir aux premières dépenses, contre l'obligation de fournir 20 000 quintaux annuels de "charbon de pierre" dès la deuxième année. Pendant les quatre années suivantes, la production an-

5. On n'employait certainement pas cette expression en 1774 puisque le mot capitaliste n'apparaîtra que vers 1840.

nuelle dépassait largement l'objectif de 20 000 quintaux assorti à l'obtention de cette subvention.

En 1789, sur deux cents mines en France, une quarantaine seulement ont obtenu une concession dans les formes requises par l'édit de 1744 ; les mines de Prades et Nieigles en font partie.

La compagnie minière, portée par la conjoncture, commençait à prospérer quand elle subit la tourmente révolutionnaire qui commença à Prades par le pillage des mines en juillet 1790.

Après incendies, éboulements, effondrements, inondations des exploitations, deux ou trois particuliers, qui se disaient propriétaires des mines, continuaient cependant avec huit à dix ouvriers de les exploiter sans permission légale et en se nuisant réciproquement. Au bout d'une période confuse d'une dizaine d'années, ces exploitations anarchiques tombèrent à l'abandon. Alors qu'avant le pillage de juillet 1790, on extrayait 43 000 quintaux de charbon, la production chuta à une charrette par jour et devint quasiment nulle en 1800.

Cette situation lamentable des mines de Prades retint l'attention de Joseph Bac qui se porta candidat à la concession de ces mines dès 1802 : ses efforts aboutiront trois ans plus tard. Le décret d'attribution de concession des mines de houille de Prades et Nieigles à Joseph Bac fut signé par l'Empereur le 10 brumaire de l'an XIV. La superficie concédée, très vaste, s'étendait sur plus de 60 km<sup>2</sup>.

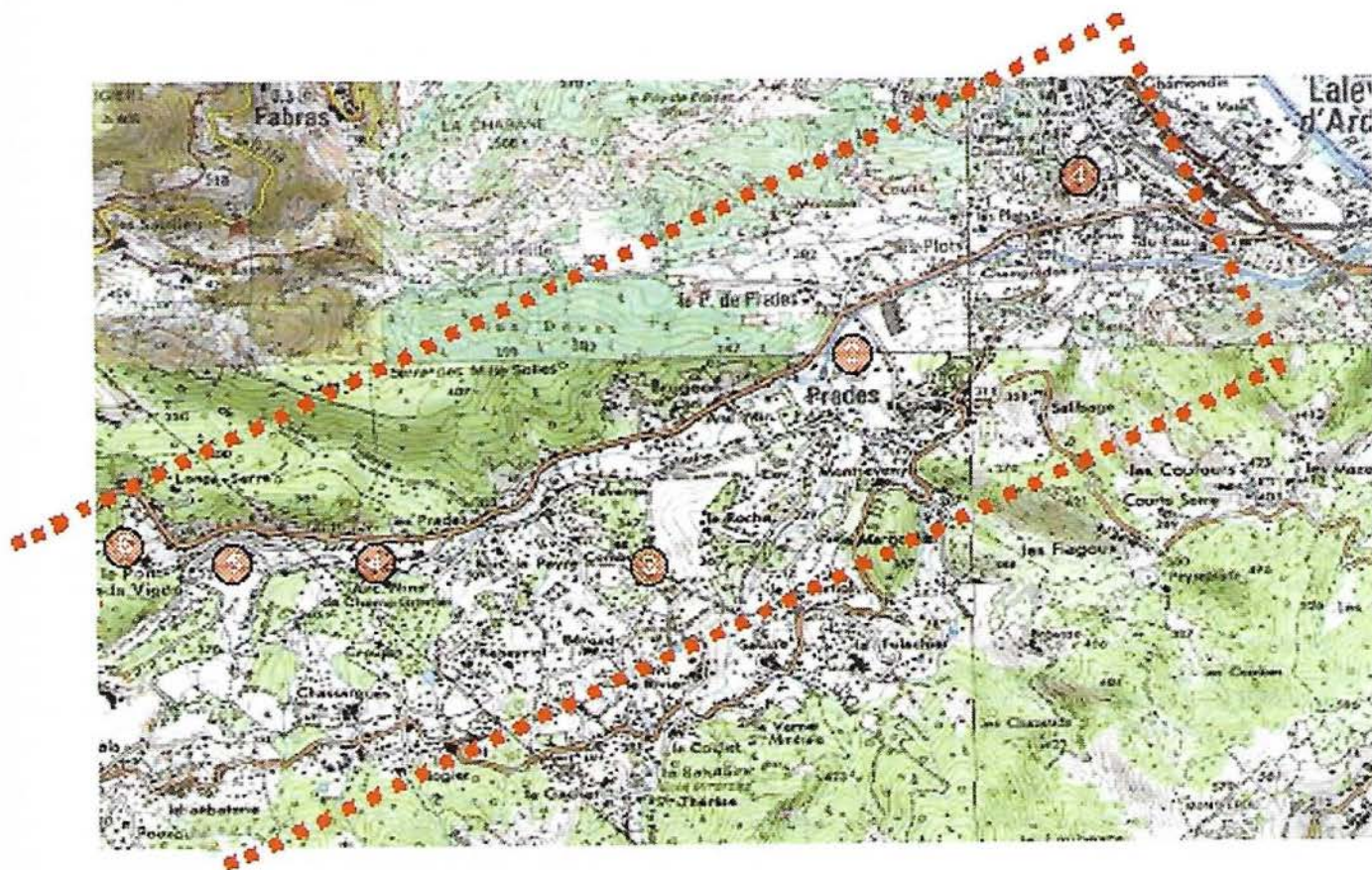
Bac, tout en faisant ses démarches, s'était assuré le concours de cinq amis et hommes d'affaires disposés à tenter l'aventure avec lui. Dès 1808, la compagnie semblait sur la voie du succès : la mine de Prades et Nieigles produisit, cette année-là, 3 025 tonnes de charbon.

Si Joseph Bac mourut le 31 janvier 1808, la compagnie qu'il avait fondée exploita les mines de Prades et Nieigles jusqu'en 1872, où elle en arriva à être en situation de faillite après avoir généré, depuis 1855, des déficits dus à un important sinistre suivi de bien des déconvenues. De 1811 à 1872, on aurait extrait des mines de Nieigles-Prades, au total, 187 933 tonnes, ce qui fait une moyenne de 3 066 tonnes par an.

Une nouvelle compagnie devint propriétaire de la concession en 1872. Son conseil d'administration comprenait des gestionnaires d'expérience minière justifiée. Elle mena les mines de Prades et Nieigles à leur apogée vers 1900 après avoir été à l'origine de la création de la gare de Lalevade en 1882. De 1898 à 1911, la production de Prades et Nieigles passa de 32 328 à 40 000 tonnes. La population du territoire atteignit corollairement son sommet et s'y maintint pendant la première décennie du XXe siècle ; l'effectif de la compagnie minière était de 3 à 400 salariés pendant cette période.

La concurrence, l'épuisement des gisements, les grèves amenèrent quatre exercices déficitaires dans la dernière décennie avant la dramatique fermeture le 31 mars 1930. Depuis 1915, il n'y avait eu aucun versement aux actionnaires.

Contre toute attente, un ancien géomètre au chômage obtint, du Service des Mines, la concession, après plusieurs années d'atermoiement. L'exploitation fut relancée à la fin de l'année 1935, sur le seul quartier de Champgontier, à petite échelle et avec une économie de moyens qui ne pouvait permettre ni de faire de nouvelles recherches, ni d'accéder aux méthodes modernes d'exploitation. On travaillait au pic et à la barre à mine comme au XIXe siècle, mais, dans les années 1950, il y eut tout de même un marteau perforateur, pas deux, un seul !



*Les différents sites d'exploitation dans les limites de la concession*

1. Puits Chalmeton, 2. Puits Taillade, 3. La Charbonnière, 4. Puits Armand, 5. Plan de la Blache, 6. Plan des Pins